

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MAGISTRATS DELEGUES
POUR STATUER SUR LES REQUETES PRESENTEES DANS LE CADRE
DU CONTENTIEUX DES ETRANGERS :
ELOIGNEMENT (96h et 144h), ASILE (15j) ET OQTF (6 SEMAINES)**

La Présidente du tribunal,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative, notamment les articles R.776-1 à 34 et R.777-1 à 4-3 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Sont désignés pour statuer sur les requêtes présentées :

- dans le cadre du contentieux de l'éloignement, prises à l'égard d'un étranger en situation irrégulière faisant l'objet d'un placement en rétention ou d'une assignation à résidence (96h et 144 h) ;
- dans le cadre du contentieux de l'asile (15 jours) ;
- dans le cadre du contentieux de l'éloignement, prises à l'égard d'un étranger n'ayant pas sollicité de titre de séjour ou s'étant vu refuser l'asile à titre définitif (6 semaines) ;

l'ensemble des présidents et magistrats en fonction dans la juridiction dont les noms suivent :

Vice-présidents

M. Olivier EMMANUELLI

Mme Virginie CHEVALIER-AUBERT

M. Frédéric PASCAL

M. Gilles TAORMINA

M. Frédéric SILVESTRE-TOUSSAINT-FORTESA

M. Patrick SOLI

Premiers conseillers

M. Benoit RINGEVAL
Mme Sophie BELGUECHE
Mme Géraldine SORIN
Mme Tatiana PEREZ
Mme Dorothée GAZEAU
Mme Lucile GUILBERT
Mme Laurence RAISON
Mme Valérie ZETTOR
Mme Anne-Claire CHAUMONT
Mme Gladys DUROUX
Mme Mélanie MOUTRY
M. Nicolas BEYLS
Mme Naïs SOLER
Mme Camille CHEVALIER
Mme Sarah KOLF

Conseillers

M. Matthieu HOLZER
Mme Agathe BERGANTZ
M. Julien COMBOT
Mme Guylène SANDJO
Mme Sophie CUEILLERON

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, qui prendra effet à compter du jour de sa signature, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux membres de la juridiction ainsi désignés.

Fait à Nice, le 3 juin 2024



Marianne POUGET